



BULLETIN DE SOUTIEN

A compléter et à renvoyer accompagné de votre règlement à :
Association Prévention Routière – 6, avenue Hoche – 75008 Paris
ou à votre Comité Départemental (liste et coordonnées sur www.preventionroutiere.asso.fr)

OUI, mon entreprise rejoint l'**association Prévention Routière** dans son combat et fait un don de :

500 € **1 000 €** **2 000 €** **Autre montant :** €

Montant minimum de l'adhésion annuelle : 60€ (moins de 10 salariés) - 130€ (de 10 à 50 salariés) - 265€ (plus de 50 salariés)

MODE DE RÈGLEMENT:

- Envoi d'un **chèque** par courrier postal
 Virement (voir RIB ci-dessous)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Association Prévention Routière

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00828	00025291351	76

Domiciliation: BNP PARIBAS

Avantage fiscal

Les dons que vous effectuez donnent droit à une réduction d'impôts sur les sociétés (IS). Celle-ci est égale à 60% des versements, dans la limite de 5% du CA réalisé. Ainsi, un don de 1000 € ne vous revient qu'à 400 € après déduction fiscale.

VOS INFORMATIONS (* champs obligatoires)

Entreprise

Raison sociale * : Secteur d'activité:

Interlocuteur pour l'association Prévention Routière

Civilité * : M. Mme Mlle Nom * : Prénom:

Coordonnées

Adresse * :

Code Postal * : Ville * :

E-mail :

Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière (merci dans ce cas de remplir le champ ci-dessus)

Les informations saisies sont destinées à l'association Prévention Routière. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-nous un courrier mentionnant au minimum votre nom, votre prénom et votre adresse e-mail à : Association Prévention Routière - 6, Avenue Hoche - BP 469 - 75360 PARIS CEDEX 08 - Site : www.preventionroutiere.asso.fr